

Pourquoi choisir l'offre d'AGRICA PRÉVOYANCE ?



EXPERT DU MONDE AGRICOLE ET SPÉCIALISTE DE LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS DEPUIS PLUS DE 20 ANS

AGRICA PRÉVOYANCE, groupe de protection sociale complémentaire dédié aux branches, aux entreprises et aux salariés du monde agricole, de la production à la transformation, en passant par toutes les activités qui y sont liées, propose des solutions et des services en matière de **prévoyance, santé et épargne**.



LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- **L'esprit tranquille** avec des garanties conformes aux obligations conventionnelles.
- **Une fiscalité avantageuse** : avantages sociaux et fiscaux des contrats de prévoyance collective et déduction des cotisations maintien de salaire de vos résultats imposables.
- Des **tarifs adaptés à votre secteur d'activité**.
- **Une adhésion simple et rapide** avec la signature électronique.
- **Votre quotidien simplifié** avec un **espace client en ligne** : gérez vos salariés, vos cotisations, déclarez et suivez les arrêts de travail...
- **La fidélisation de vos salariés et l'attractivité de votre entreprise**.



LES AVANTAGES POUR VOS SALARIÉS

- **Le maintien de leurs revenus** en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.
- **La protection de leurs proches** en cas de décès.
- **La possibilité de conserver leurs garanties jusqu'à 12 mois** en cas de départ de l'entreprise (*portabilité*).
- Des **dispositifs de prévention et des solutions innovantes pour aider vos salariés** pendant les moments difficiles : soutien financier, handicap, deuil...
- Un **espace dédié salarié** pour déclarer les bénéficiaires des garanties décès en ligne.



CONNAISSEZ-VOUS NOS SOLUTIONS EN SANTÉ ET EN ÉPARGNE RETRAITE ?

- **Santé** : AGRICA PRÉVOYANCE a développé une gamme, avec des garanties adaptées à vos besoins à un tarif attractif.
- **Retraite supplémentaire** : aidez vos salariés à préparer leur retraite avec notre Plan d'Épargne Retraite multisupports.

Vous souhaitez en savoir + ?



Contactez un conseiller AGRICA PRÉVOYANCE !

Consultez les coordonnées des agences AGRICA sur www.groupagricar.com rubrique « Contactez-nous »



AGRICA PRÉVOYANCE – www.groupagricar.com – représente **CCPMA PRÉVOYANCE** (SIRET 401 679 840 00033), institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – Membre du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) – située au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi au 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09



FLEX'PREV

La prévoyance collective à la carte pour **protéger vos salariés face aux aléas de la vie !**



Conforme à votre convention collective



AGRICA PRÉVOYANCE

Proches par nature, engagés à vos côtés



- Un pack complet de garanties de prévoyance respectant l'obligation conventionnelle pour l'ensemble de vos salariés.
- Des **garanties complémentaires** pour renforcer la protection de vos salariés.
- Une **solution pour vous décharger de votre obligation de maintien de salaire**.
- Et **des services de prévention et d'accompagnement** inclus.

PRÉVOYANCE



Flex'Prévoyance est un contrat de prévoyance collective, à la carte, adapté à la convention collective dont dépend votre entreprise. Il vous propose un large choix de couvertures à travers les différentes garanties et formules proposées.

LES GARANTIES COUVERTES

En cas d'arrêt de travail

Indemnités journalières

Pour compenser sa perte de revenu, le salarié perçoit des indemnités journalières complémentaires à celles servies par le régime de base en cas d'arrêt de travail à la suite d'une maladie ou d'un accident, qu'il soit d'origine professionnelle ou privée.

En cas d'invalidité

Pension d'invalidité

Pour subvenir à ses besoins, le salarié perçoit une pension mensuelle d'invalidité complémentaire à celle versée par le régime de base en cas d'invalidité :

- non professionnelle catégorie 1 ou professionnelle (taux compris entre 33% et 66%),
- non professionnelle catégorie 2 ou 3 ou professionnelle (taux > 66%).

En cas de décès

Capital décès

Un capital est versé aux bénéficiaires du salarié décédé pour les protéger financièrement. Sont aussi prévus :

- le **doublment du capital** en cas de décès accidentel,
- le **doublment du capital** pour les enfants à charge en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint,
- la **majoration enfant à charge / personnes à charge**.

Frais d'obsèques

En cas de décès du salarié, de son conjoint, d'un enfant ou d'une personne à charge, **les frais d'obsèques sont remboursés totalement ou partiellement**.

Rente handicap

Une rente viagère par enfant à charge handicapé est versée quelle que soit la cause de son handicap.

Rente éducation

Pour soutenir l'éducation des enfants, une rente trimestrielle est versée aux enfants à charge jusqu'à l'âge de 26 ans.

et / ou

MAINTIEN DE SALAIRE



Flex'Mensu⁽²⁾ est une solution qui vous décharge de la gestion du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de vos salariés.

Mensualisation

Indemnités journalières

Cette solution est proposée pour vous garantir une gestion financière sans à-coups tout en respectant vos obligations légales et conventionnelles, à travers le versement d'indemnités journalières en complément du régime de base pour vos salariés en arrêt de travail.

Conseil : Déléguez le maintien de salaire à AGRICA PRÉVOYANCE !

En tant qu'employeur vous êtes tenu de maintenir le salaire de votre salarié en arrêt de travail. Vous pouvez choisir de le financer sur votre trésorerie ou confier la gestion de cette obligation auprès d'AGRICA PRÉVOYANCE en optant pour Flex'Mensu qui vous versera les indemnités journalières.

(2) IDCC 1930 non concerné par Flex'Mensu

VOS POSSIBILITÉS

Vous choisissez le niveau le plus adapté à votre budget et aux besoins de vos salariés : de l'obligation conventionnelle à la couverture haut de gamme.

Le Pack minimum

Soyez serein en choisissant le pack de garanties et formules conçu pour respecter vos obligations légales et conventionnelles en tant qu'employeur.

OU

La couverture à la carte

Renforcez la couverture de vos salariés en modulant le pack minimum en optant pour des formules supérieures et des garanties complémentaires.

LES SERVICES ASSOCIÉS À LA GAMME FLEX'PREV



Nous mettons en œuvre des services de prévention et d'accompagnement innovants pour soutenir vos salariés. Nous les aidons à mieux vivre leur quotidien lors de moments difficiles ou des périodes de changement.

LES SERVICES

Prévenir les arrêts de travail

Pour diminuer l'absentéisme, protéger la santé physique et mentale de vos salariés et améliorer leur qualité de vie, des parcours de prévention individuels leur sont proposés. Plusieurs thématiques sont traitées : Troubles Musculo Squelettiques, sommeil, audition, vision, mémoire... Un bilan prévention est également proposé.

Aider en cas de coups durs

Pour vos salariés confrontés à une situation difficile face à un changement qui bouscule leur vie : maladie, handicap, perte de conjoint,... nous mettons à leur disposition un dispositif complet d'accompagnement (aides financières, aides aux études...).

Accompagner en cas de décès

Vos salariés et leurs proches en situation de deuil accèdent à un site internet et un numéro de téléphone dédiés pour répondre à leurs questions et les accompagner dans leurs premières démarches. Une remise sur le devis funéraire leur est proposée.

